

Commune d'Ixelles
Service de l'Urbanisme
Chaussée d'Ixelles, 168
1050 Bruxelles

V/Réf. : 113/2004-233/130 (F. Letenre)
N/Réf. : avl/ah/xl-2.277/s350
Annexe : 4 plans + 1 plan de synthèse

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : IXELLES. Avenue Molière, 130. Projet d'extension d'une maison de maître.

En réponse à votre courrier du 09/06/04, réceptionné le 11/06/04, nous avons l'honneur de vous communiquer qu'en sa séance du 30/06/04 et concernant l'objet susmentionné, notre Commission a émis un avis défavorable sur le projet de surhaussement de la maison.

Celle-ci compte trois travées et trois niveaux ainsi qu'un étage sous combles éclairé par une importante lucarne. La demande concerne le surhaussement de la maison de maître en vue d'y aménager un atelier d'artiste. L'intervention suppose une augmentation considérable du volume de la toiture. A l'occasion de ces travaux, une extension importante est également prévue à l'arrière de la maison qui serait doté d'une nouvelle façade donnant sur le jardin.

La maison construite selon les plans de l'architecte Paul Piquet, appartient à la première campagne de construction de l'avenue Molière au début du XXe siècle. Elle s'intègre harmonieusement dans un alignement (n° 128-142) constitué de plusieurs constructions similaires en style Beaux-Arts.

En raison de la valeur patrimoniale intrinsèque de la maison et surtout de l'ensemble à laquelle elle appartient, la C.R.M.S. ne peut souscrire au surhaussement de la toiture. Celui-ci constituerait d'ailleurs un précédent pour des demandes comparables relatives à la quasi-totalité des maisons de l'avenue Molière.

En conséquence, la Commission demande de se limiter à l'extension prévue en façade arrière et d'éventuellement réaménager la maison pour y intégrer l'espace requis sans toutefois bouleverser le dispositif en plan très intéressant, notamment la belle cage d'escalier éclairée en second jour.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

Copie à : A.A.T.L. – D.M.S. / A.A.T.L. – D.U.